

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JANVIER 2009 à 20 H 30

Présents : FONTENEAU P., VALEGEAS, Mme HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, CHAUMET, Serge DUMAS, SALLÉE J, FONTENEAU G., AUGERAUD, Patrick VERGEZ, SALLÉE P. TREMEL, Mme HAUXWELL.

Absents excusés : Néant

Absent non excusé : W. JUILLIEN

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.  
Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

### DELIBERATIONS :

#### REFLEXION SUR LE FONCIER

##### 1) Maison Taupin :

Nous avons rencontré Madame Taupin pour lui faire une proposition d'acquisition de ses biens immobiliers situés en face des halles plus le terrain derrière la venelle.

Nous avons demandé une estimation par les domaines (30 000 € soit 29 000 € pour le bâtiment et 1 000 € pour le terrain) et après plusieurs entrevues nous avons une proposition de la part de Madame Taupin de 44 210 €. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal afin de faire une proposition à Madame Taupin. A l'unanimité, le conseil municipal propose d'acquérir ces biens pour le prix demandé, soit 44 210 €.

##### 2) Locaux d'accueil :

Nous avons également demandé une estimation pour les locaux d'accueil, nous sommes dans l'attente de la réponse des domaines. Il semble opportun de procéder à la vente de ce bien notamment si nous réalisons l'acquisition des biens de Madame Taupin.

Les locaux sont aujourd'hui fermés par arrêté préfectoral et génèrent des frais importants, chauffage, charges fixes. Nous avons la possibilité de loger les associations résidentes dans d'autres lieux.

Vote Pour à l'unanimité.

##### Rémunération sur placement :

Nous avons rencontré le trésorier. Nous aurions la possibilité de rémunérer la trésorerie de la commune sur une courte période, suite au déblocage du prêt sollicité pour le vestiaire du football en attendant son utilisation pour le règlement de nos factures. Nous pourrions utiliser les fonds débloqués sous forme de placement de trésorerie pour une durée de trois mois. La somme à placer serait de 100 000 € X 2 sur 3 mois éventuellement renouvelable.

Vote Pour à l'unanimité.

## SECURISATION TRAJET ECOLE PRIMAIRE – CANTINE ET GARDERIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Nous souhaitons sécuriser le trajet entre l'école primaire et la maternelle pour que les enfants se rendent à la cantine ou à la garderie. Les enfants passent désormais le long de l'ancien terrain de tennis. Nous voulons maintenant installer des barrières dans la rue qui mène à la maternelle, le long du trottoir sur environ 56 m pour un montant de 5 740 € HT soit 410 € HT la barrière. Un dossier de demande de subvention pourra être déposé auprès du Département dans le cadre des amendes de police à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Nous souhaitons ensuite proposer une participation aux communes dont les enfants fréquentent l'école de Villebois. Un courrier explicatif leur sera adressé en ce sens.

Il faut noter que nous sommes en train d'aménager ce trajet par la pose de poteaux et grillage le long du terrain de sport et par la création d'allées afin de rendre le circuit agréable et propre.

Vote Pour à l'unanimité.

## INSCRIPTION DE L'EGLISE SAINT ROMAIN.

Nous vous proposons de prendre une délibération de façon à demander l'inscription de notre église au titre des Monuments historiques. Cette démarche n'est pas un classement mais elle permettra d'obtenir des subventions pour effectuer des travaux. Ce conseil nous a été donné par Monsieur Dodeman. C'est le Préfet de Région qui prendra l'arrêté correspondant.

De plus, divers travaux d'entretien seront à réaliser : Des devis vont être demandés à l'entreprise PAURION pour la toiture à Monsieur PILON de Dignac pour les cloches.

A noter qu'une enveloppe parlementaire avait été obtenue par le précédent conseil concernant la restauration des cloches ainsi qu'une aide du département et qu'il serait souhaitable de ne pas perdre ces sommes (15 % du montant HT des travaux par le Département et 11.86 % par une enveloppe parlementaire de Monsieur J.C VIOLLET).

Il faut également prévoir des protections contre les pigeons et la pluie au niveau du clocher.

Un avis technique a été demandé à Mr DODEMAN.

Vote Pour à l'unanimité.

## VESTIAIRES TERRAIN DE FOOTBALL

Les plis ont été ouverts par la commission d'appel d'offres le 19 décembre dernier.

51 entreprises ont répondu, tous les lots sont pourvus. Les commissions des travaux et d'appel d'offres se réuniront pour le début des travaux dès que l'architecte aura vérifié les offres.

Début des travaux dans la foulée fin janvier, durée des travaux 6 à 8 mois.

## AGENT RECENSEUR

Corinne Rouhaud ne pourra assurer le recensement de la population comme prévu initialement.

Nous avons donc demandé à Sophie PASQUAY de la remplacer, ce qu'elle a accepté. Nous devons donc prendre un nouvel arrêté en ce sens.

Corinne sera toutefois nommée remplaçante pour pallier à un problème ponctuel de personnel. Rappel le recensement démarrera le 15 janvier 2009 et s'achèvera le 14 février 2009.

Vote Pour à l'unanimité.

De plus, nous devons prendre une délibération concernant le remplacement éventuel d'une secrétaire en cas d'arrêt maladie ou maternité. Le centre de gestion met à notre disposition du personnel selon ses disponibilités et par mise en place d'une convention 20.50 € par heure de remplacement pour une secrétaire de plus de 4 mois d'ancienneté et 17.50 € par heure pour une secrétaire de – de 4 mois d'ancienneté.

Vote Pour à l'unanimité.

La délibération de décembre concernant les indemnités des secrétaires doit être modifiée : Les noms des secrétaires doivent être enlevés de la délibération. Les noms ne doivent apparaître que sur les arrêtés du maire.

Vote Pour à l'unanimité.

La CDC nous demande de nommer un représentant de la commune à la Communauté de Communes en tant que référent « sentiers de randonnées » au sein du conseil municipal. Je vous propose de nommer Frédéric Chaumet.

Vote Pour à l'unanimité.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une demande de droit de préemption urbain est déposée par Maître VASSAS pour la vente du bâtiment appartenant à Monsieur et Madame THEOFF David avec une surface de 890 m2 dans la Grand'Rue au n° 52. (Ancienne maison de Monsieur et Madame JOURDAIN).

Vote pour le refus d'acheter cet immeuble à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Halles : Nous attendons un courrier de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sur les montant de subventions allouées par l'état pour la restauration des halles. Un premier chiffrage réalisé par Mr Dodeman se montait à 200 000 €. (Réalisation en deux tranches).
- MAIRIE : la commission travaux s'est réunie et a choisi une architecte pour le projet de rénovation de la mairie avec la création d'un accès handicapé. Il s'agit de Mme ELIAT ; 1ère réunion de travail avec Mme ELIAT le 19/01/2009.
- Changement chaudière local socio culturel et utilisation école de musique + point explicatif convention école de musique.
- Voirie fonds de concours Communauté De Communes. Explications du principe et du courrier adressé à Mr Gaudou président de la CDC. Le conseil ne prend pas de décision dans l'attente des réponses à fournir par la CDC sur la méthode de calcul.
- Rappel des dates : vœux municipalité le 19, repas des anciens le 25, réunion des associations le 30.
- Questions diverses.

La séance est levée. Prochaine réunion du conseil le 09 février 2009.

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 février 2009 à 20 H 30

Présents : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, L.DUSSAIGNE, P. JEAN, F. CHAUMET, S. DUMAS, J. SALLÉE, W. JUILLIEN, G. FONTENEAU., S. AUGERAUD, P. VERGEZ, P. SALLÉE , B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DELIBERATIONS :

VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :

Pour commencer un courrier a été adressé courant octobre à chaque association pour leurs demander certains documents à retourner avant le 15/01 (rapport moral et financier, budget et projets).

Dans l'ensemble, toutes ont répondu dans les temps sauf l'office du tourisme qui a répondu hors délais et sans présenter son bilan.

Nous allons proposer un projet de versement de subventions réalisé par la commission (Eric Valegeas, Laurent Dussaigne, Sylvain Augeraud, Patrick Fonteneau).

Chaque association recevra prochainement un courrier de confirmation sur la somme allouée à chacun.

Concernant l'office tourisme, la subvention prévue est pour le moment provisionnée et son éventuel versement ne sera effectif qu'après présentation et étude de la situation comptable.

Les subventions versées cette année par la commune représentent 9 000 € ce qui est conséquent par rapport au nombre d'habitants sur la commune.

ASSOCIATIONSSUBVENTIONS 2009

SOCIETE DE CHASSE300 €COMITE DES FETES3 300 €ASS. VILLEBOIS HAUTE  
BOHEME1 300 €VILLEBOIS ARTS MARTIAUX150 €AMIS DU PATRIMOINE D'HORTE ET  
LTTE500 €ASS. AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL400 €ASS. PRIMAT (Ecoles)200  
€BANQUE ALIMENTAIRE150 €ASSOCIATION COMMERCANTS500 €FOYER COLLEGE200  
€PREVENTION ROUTIERE50 €ASL HAND BALL400 €ASL CINEMA200 €CROIX ROUGE300  
€DONNEURS DE SANG200 €DIVERS750 €ASS. TENNIS DE TABLE100 €TOTAL9 000 €

Vote des subventions : Pour à l'unanimité.

CIRCUIT DU PATRIMOINE :

Présentation par Bernard TREMEL

Nous devons faire des demandes de subventions au Département, à Cité de Caractère, au Pays d'Horte et Tardoire, à Via Patrimoine et tous les financeurs possibles.

Coût du projet : Etude 2 990.00€ TTC + estimation divers aménagements pour environ 12 000€.

Un courrier a été fait au Département pour qu'il nous cède gratuitement le terrain où se trouve la table et les bancs dans le virage de la déviation pour installer notre table d'orientation.

Ce terrain est déjà entretenu par la commune

Nous avons besoin de délibérer pour faire les demandes de subventions.

Vote Pour à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Nous devons déposer de toute urgence notre demande de Dotation Globale d'Equipement 2009 auprès de la Préfecture avant le 27/02.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 205 400 € HT soit 245 658 € TTC.

De plus, nous allons demander des subventions au Département, à Cité de Caractère et à la Fondation du Patrimoine.

Vote Pour à l'unanimité.

#### MAISON DE MADAME TAUPIN - PRET-RELAIS :

Rendez-vous est pris le 16 février prochain pour la signature du sous-seing chez le notaire, pour réaliser l'acquisition du bien de Madame Taupin au prix de 44 210 € plus les frais de notaire qui s'élèvent à 1 750 €( montant des frais à confirmer) .

Le Maire propose de contracter un prêt-relais en attendant la vente des locaux d'accueil de façon à ne pas grever le budget 2009.

Le principe du prêt relais consiste à obtenir un prêt pour acquérir un bien dans l'attente de vendre un autre bien immobilier, ce qui est notre cas avec la vente des locaux d'accueil.

Des demandes ont été faites à quatre banques, Crédit-Agricole, Crédit-Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Local de France (DEXIA) à titre consultatif.

Le Maire demande l'accord pour réaliser ce prêt relais et finaliser l'opération.

Vote Pour à l'unanimité.

#### LOCAUX D'ACCUEIL :

Suite à notre décision de vendre les locaux d'accueil, nous sommes dans l'obligation de déclasser ces bâtiments communaux du domaine public, de façon à pouvoir les vendre de la même manière qu'un bien privé.

Le Maire propose de mettre le bien en vente au prix de 120 000 €. Le conseil doit prendre une délibération afin de déclasser les locaux d'accueil et les vendre.

Vote Pour à l'unanimité.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une demande de droit de préemption urbain est déposée par Maîtres Giroud et de Cumond notaires à RIBERAC.

Elle concerne un bien appartenant à Madame Marguerite BIOSCA avec une surface totale de 1009 m2 dans la Rue du Collège au n° 24. Parcelle ZE N° 57.

Cette maison ne présente pas un intérêt particulier, Le Maire pense qu'il n'y a aucun intérêt à préempter.

Vote à l'unanimité contre la préemption sur ce bien.

#### MEDECINE DU TRAVAIL

Le Centre de Gestion a décidé de regrouper au sein d'une seule entité dénommée « Service de Santé et de Prévention des Risques Professionnels » ses services médecine préventive et celui de conseil en hygiène et sécurité.

Nous devons donc signer une nouvelle convention d'adhésion à ce service, le coût des prestations reste inchangé par rapport à l'ancien service.

Vote Pour à l'unanimité.

#### ENVELOPPE PARLEMENTAIRE - ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

Nous avons obtenu une enveloppe parlementaire pour l'acquisition de 10 tables de pique-nique, pour un montant de 1 000 € sur une dépense de 4 578.70 € HT.

Un dossier sera préparé, nous remplacerons certainement une ou deux tables par du mobilier urbain.

Vote Pour à l'unanimité.

#### CONVENTION AVEC LE DIOCESE

Le diocèse met à disposition un local pour le fonctionnement de l'antenne de l'école Départementale de musique à Villebois-Lavalette. Pour ce faire, nous devons passer une convention avec le diocèse pour cette salle.

La commune de Villebois-Lavalette aura à sa charge une participation forfaitaire de 100 € pour six mois soit du 1er janvier au 30 juin 2009. Après cette période c'est le collège qui accueillera ces cours.

Il est nécessaire de préciser qu'il existait une convention entre diocèse - mairie - CDC pour mettre la salle appartenant au diocèse à disposition de l'EDM.. Dans cette convention la CDC devait régler au diocèse 200 euros/an pour couvrir les charges de fonctionnement. La CDC n'a jamais réglé le diocèse.

Vote Pour à l'unanimité.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Point travaux par Gérard Fonteneau (vestiaires foot, locaux employés communaux)
- Le permis de Construire de la boucherie est déposé depuis 10 jours.
- Proposition est faite de vendre des anciennes tables de l'école primaire.

La séance est levée. Prochaine réunion du conseil le 09 mars et vote du budget le 16 mars 2009.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 Mars 2009 à 20 H 30

Présents : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, , P. JEAN, F. CHAUMET, S. DUMAS, J. SALLÉE, W. JUILLIEN, G. FONTENEAU., P. VERGEZ, P. SALLÉE , B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

Absents excusés : L.DUSSAIGNE et S. AUGERAUD

M. Sylvain Augeraud a donné un pouvoir à M. Patrick Fonteneau  
Secrétaire Monsieur Patrick VERGEZ.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### **DELIBERATIONS :**

Nous avons des délibérations à rajouter :

Nous avons reçu le bilan financier de l'Office du Tourisme ce qui nous permet de voter la subvention de 600 €. Il est à noter que le déficit de l'office pour 6 534 € au 31.12.2008 vient du fait que la C.D.C n'a pas versé la subvention promise de 16 000 €.

Vote Pour à l'unanimité.

Le recensement de la population est maintenant terminé et nous devons payer nos agents recenseurs soit : 1.12 € par feuille de logement et 1.70 € par feuille individuelle. Soit un total de 1474.12 € Brut.

Vote Pour à l'unanimité.

Nous désirons planter des fleurs et des arbustes au carrefour de la Route de Gurat et pour cela nous devons passer une convention avec le Département de la Charente afin qu'il nous mette à disposition le terrain contre l'entretien de celui-ci.

Vote Pour à l'unanimité.

Locaux d'accueil : Madame Christiane Dussidou nous a adressé un courrier de demande d'acquisition des locaux d'accueil au prix de 120 000 €.

Vote Pour à l'unanimité. Les membres du conseil demande à monsieur le maire de prendre contact avec le notaire pour passer un sous-seing.

### **FONDS DE COMPENSATION POUR LA T.V.A :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie, les collectivités territoriales pourront bénéficier, sous certaines conditions, du versement dès 2009, du fonds de compensation de la TVA, dû au titre des dépenses effectuées en 2008.

Cette recette d'investissement s'ajoutera au FCTVA concernant les dépenses 2007 et ne se

traduira pas par une recette inférieure les années ultérieures.

Le taux de remboursement est de 15.482 %. Seule l'année de versement est anticipée, il y aura donc deux versements de FCTVA en 2009.

La collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009. Le montant à prendre en compte doit être supérieur à 339 085 € (moyenne de référence de Villebois-Lavalette – bases des années 2004-2005-2006 et 2007).

Cette mesure n'est possible que cette année et nous devons prendre une délibération avant le 15 avril 2009 ; Il ne sera plus possible de bénéficier du dispositif après cette date.

Si nous avons tenu notre engagement d'augmenter nos dépenses même d'un euro pour 2009, cette mesure deviendra pérenne et notre collectivité percevra le FCTVA avec un décalage d'un an, au lieu de deux, sinon, on revient au dispositif habituel avec deux ans de décalage et on ne pourra percevoir aucun FCTVA en 2010 car il aura déjà été versé sur les dépenses 2008.

Une convention sera donc signée avec les services de la Préfecture. Pour info, cette mesure nous permet de récupérer 14 000 € environ pour 2007 et de façon exceptionnelle 16 000 € pour 2008.  
Vote Pour ou Contre.

#### DOSSIER FISAC BOUCHERIE :

Le permis de construire de la boucherie de l'Eurl TARDIF est arrivé à la mairie et il est accepté. Ce commerce peut bénéficier de Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C). La subvention attribuée peut aller jusqu'à 30 % du montant HT des investissements intérieurs (travaux et acquisition de matériel) avec un minimum de 10 000 € et un maximum de 75 000 €.

La commune doit prendre une délibération stipulant que le conseil municipal est au courant du projet et ne voit aucune objection à ce qu'il se réalise, pour que le commerçant puisse déposer un dossier au titre du FISAC.

Vote Pour à l'unanimité.

#### POINT SUR LES DOSSIERS :

Les travaux des vestiaires du football sont commencés ; La colline est nettoyée ; les élagages et débroussaillages sont terminés ;

#### CITE DE CARACTERE : Courriers divers

Label « Cité de Caractère ». Le dossier de renouvellement semblant compromis, il conviendrait de se renseigner pour inscrire la commune au titre des « sites de caractère ».

Restauration des Halles – Projet différé par la DRAC, le dossier étant très important.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Maison de Madame Taupin : Sous-seing signé le 16 février chez Maître Giraudeau à Angoulême en présence de Madame Taupin, Laurent Dussaigne et Patrick Fonteneau. Signature de l'acte définitif le 30 mars à la mairie de Villebois-Lavalette.

Contrôle des points d'eau pour la défense incendie du 11 au 14 mars, William Juillien est chargé du dossier.

Concernant le projet « Circuit de valorisation du patrimoine », le terrain situé dans le virage de la déviation appartient à la commune suite à une vérification auprès de l'A.D.A (ancienne DDE) depuis 1991.

Sécurisation maternelle :

Un courrier du conseil général nous informe que notre projet est éligible à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 2 870 €. Réponse au mois de mai 2009. Jacques Sallée qui a assisté à la dernière réunion du SMVOM nous informe que la réfection de la cour de l'école maternelle et du parking sont prévus au Budget Primitif 2009.

\* Rendez-vous pour les conseillers intéressés par la mise en place des bancs, tables et poubelles le 30 mars à 18 H devant la mairie.

\* Le conseil municipal souhaite mettre en vente une bande de terrain à l'arrière de la Poste car la surface à entretenir est trop importante.

\* Les commerçants du marché seront reçus à la mairie, Gérard Fonteneau et Bernard Tremel sont chargés de les contacter samedi 14 mars.

\* Les réunions de chantier pour les travaux des vestiaires du football auront lieu les vendredis à 10 H 30 sur place.

\* Exceptionnellement la barrière du sens interdit devant la boutique de Bernard Tremel sera enlevée pour la Foire des Rameaux de façon à permettre le passage des véhicules en direction de Ronsenac, la Grand'Rue étant occupée par les étals.

La séance est levée. Prochaine réunion du conseil le 16 mars 2009 pour le vote des Budgets et des comptes administratifs.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 Mars 2009 à 20 H 30

Présents : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, L.DUSSAIGNE, P. JEAN, F. CHAUMET, J. SALLÉE, W. JUILLIEN, G. FONTENEAU., S. AUGERAUD, P. VERGEZ, Mme C. HAUXWELL.

Absents Excusés : Serge Dumas qui a donné un pouvoir à Patrick Vergez  
Bernard Tremel qui représente la mairie à la réunion de l'Office du Tourisme a donné un pouvoir à Philippe Jean  
Pierre Sallée qui est de garde à la pharmacie.

Secrétaire Monsieur Laurent Dussaigne

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Je vous présente et remercie Monsieur Bourgarel trésorier, pour sa présence à notre réunion.

### **DELIBERATIONS :**

Monsieur Bourgarel va nous présenter les Comptes Administratifs CCAS, ASSAINISSEMENT et COMMUNE ainsi que les Comptes de Gestion 2008 correspondants.

Comme le prévoit l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dans les séances où le Compte Administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président » de plus le maire doit se retirer au moment du vote.

Je vous propose de nommer Eric Valegeas en tant que Président :

Vote Pour à l'unanimité

Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion :

Vote Pour à l'unanimité

Après avoir validé les comptes administratifs nous devons valider les résultats.

Pour le CCAS : 262.02 €

Pour l'assainissement : 65 741.72 €

Pour la commune : Sur 347 157.57 € on reporte 297 157.57 € en fonctionnement et on affecte 50 000 € en investissement au compte 1068.

Vote Pour à l'unanimité

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS CCAS, ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :**

Avant de vous présenter les budgets primitifs, je vous rappelle les taux d'imposition 2008 et vous précise que le BP de la commune est présenté sans augmentation de taux.

Taxe d'Habitation	8.57 %
Foncière bâti	16.62 %
Foncière non bâti	40.50 %

Le montant total des impositions sera de 171 615 € pour 2009.

Présentation des BP et vote. Pour information le montant des investissements prévus sur l'année 2009 est de 850 000.00 € environ.

Vote Pour à l'unanimité

#### PARTICIPATION DU SIVOS AU FRAIS D'ELECTRICITE ET DE GAZ A LA MAIRIE DE VILLEBOIS-LA VALETTE POUR L'ANNEE 2008.

Je vous rappelle que l'école primaire est desservie en électricité et gaz par l'intermédiaire de la Mairie. La commune de Villebois reçoit la facturation globale et demande au SIVOS une participation de 50 % pour l'électricité et 50 % pour le gaz soit pour l'année 2008 :

- 758.20 € pour la participation électricité
- 5156.27 € pour le gaz

#### SUBVENTION AMENAGEMENT INTERIEUR VESTIAIRES FOOTBALL

Nous avons la possibilité de demander une subvention pour le matériel et l'aménagement intérieur nécessaire aux vestiaires de football, par l'intermédiaire des fonds Jeunesse et Sports au titre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sports) à hauteur de 50 % du montant des acquisitions HT.

Vote pour le dépôt du dossier de subvention à l'unanimité.

#### INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée. Prochaine réunion du conseil le 14 avril 2009 en raison du Lundi de Pâques.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2009 à 20 H 30

**PRESENTS** : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, L.DUSSAIGNE, P. JEAN, P. VERGEZ, S. DUMAS, J. SALLÉE, S. AUGERAUD, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Gérard Fonteneau qui a donné pouvoir à Monsieur Eric Valegeas, Monsieur Pierre Sallée qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick Vergez, Madame Yvette Havard qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick Fonteneau.

**ABSENTS NON EXCUSES** : F. CHAUMET, W. JUILLIEN.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### **DELIBERATIONS :**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Deux demandes de droit de préemption urbain ont été déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

La première pour un bien de 201 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur RENAUD SCI DANIEL – Place de L'houmeau, la deuxième par les conjoints Vatron pour 1254 m<sup>2</sup>.

Vote pour renoncer aux droits de préemption à l'unanimité.

FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine, grâce à son label permet de bénéficier de conseils personnalisés pour la mise en œuvre d'un projet de restauration, de déductions fiscales incitatives, de subventions complémentaires pour la rénovation de bâtiments.

La commune de Villebois-Lavalette pourrait mettre en place une convention avec cette fondation de façon à inciter la rénovation du bâti de la commune en contrepartie d'aides intéressantes pour les propriétaires privés.

Toutes les informations sont stipulées dans une convention qui doit être passée entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Villebois-Lavalette, une participation financière de la commune est demandée pour chaque dossier déposé à hauteur de 1 % du montant des travaux.

Une somme de 5 000 € pourrait être prévue de manière à pouvoir effectuer le versement de la Participation de la commune.

Vote à l'unanimité pour la signature de la convention avec une enveloppe dédiée à cette opération pour 5 000 €.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE

La fourrière compte actuellement 322 communes adhérentes au Syndicat ainsi que 4 communautés de communes.

Trois communes supplémentaires Rioux-Martin, Saint-Groux et Saint-Romain, ainsi que la Communauté de Jarnac demandent leur adhésion au Syndicat.

Vote pour cette modification des statuts de la Fourrière à l'unanimité.

## CIRCUIT DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Notre dossier de demande de subvention passera en Commission Permanente à la Région le 4 mai 2009 avec une demande de financement à hauteur de 50 % du montant HT des travaux. (Total travaux : 19 111.00 € HT).

Une réunion de travail pour la vérification des textes devra être mise en place rapidement. La table d'orientation sera en pierre d'une hauteur de 1.10 m environ.

Monsieur Vergez précise que l'Association des Amis du Patrimoine a un atelier « Pierre de taille » qui travaille entre autre, avec les collectivités. Le conseil estime qu'il sera intéressant de consulter cette association qui a déjà travaillé pour la commune.

Pour information, la revue trimestrielle gratuite « demeures en Charente » présente Villebois-Lavalette dans sa dernière édition. Les textes sont largement inspirés du site internet qui commence à porter ses fruits en matière touristique.

## VENTE DES LOCAUX D'ACCUEIL ET MAISON TAUPIN

Nous avons reçu un nouveau courrier de Madame Christiane Dussidour se rétractant pour l'acquisition des locaux d'accueil. Nous devons donc à nouveau diffuser l'information de la vente de ces bâtiments pour 120 000 €.

L'acquisition de la maison de Madame Taupin a été signée le 30 mars dernier.

Une estimation des travaux par un architecte devra être faite de façon à avoir une idée du coût de rénovation du bâtiment. Monsieur Godichaud est retenu pour la somme de 1 300 € HT.

## AIRE DE JEUX présentation par Laurent DUSSAIGNE

Monsieur Guillot, professeur d'arts plastiques au collège de Villebois-Lavalette interviendra sur le mur de l'ancien terrain de tennis pour édifier une fresque avec ses élèves. La commune fournira les matières premières.

Plan de financement présenté par Monsieur Laurent Dussaigne

Coût HT des travaux 81 270.00 €

Région FRIL 30 000.00 €

Département 9 750.00 €

Enveloppe parl. 20 000.00 € Pas de réponse pour l'instant.

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX : présentation par Eric Valegeas

Travaux boucherie

Grand'Rue – trottoirs

Travaux église

Borne camping-car

Vestiaires foot

Sens interdit Grand'Rue : Un débat s'installe sur cette question et une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil pour savoir si le sens de circulation sera changé ou demeurera tel qu'actuellement.

Changement de grade des employés communaux (techniques). Proposition de passage du grade Adjoint technique principal de deuxième classe à Adjoint technique principal de première classe pour les deux agents concernés. Avis favorable à l'unanimité, les deux postes seront donc créés en conséquence avec effet au 1er janvier 2009.

Affichage sauvage

Prochaine réunion de la commission des travaux le 27 avril 2009 à 14 H à la mairie pour le dossier aire de jeux.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Foire des Rameaux – Remerciements au Comité des fêtes (120 exposants ont participé, il y a eu 200 visiteurs au château....)

Prévoir une réunion pour l'organisation de la frairie (encaissement placages forains)

Eclairage du château – A prévoir pour les vacances d'été.

Réunion des commerçants – signalétique

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 11 Mai 2009 à 19 H 30.

La séance est levée.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MAI 2009 à 19 H 30

Présents : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, L.DUSSAIGNE, P. JEAN, F. CHAUMET, S. DUMAS, J. SALLÉE, W. JUILLIEN, G. FONTENEAU., S. AUGERAUD, P. VERGEZ, P. SALLÉE, Mme C. HAUXWELL.

Monsieur B. TREMEL arrive à 20 H 30 et ne participe qu'au vote du maintien ou non du sens interdit dans la Grand'Rue.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### FONDATION DU PATRIMOINE :

Nous allons signer la convention avec la fondation du Patrimoine le 8 juin 2009 à 16 H 30. Nous sommes la deuxième commune de Charente à valider ce programme après La rochefoucauld.

La Fondation du Patrimoine, grâce à son label permet de bénéficier de conseils personnalisés pour la mise en œuvre d'un projet de restauration, de déductions fiscales incitatives, de subventions complémentaires pour la rénovation de bâtiments.

Le dispositif concerne aussi bien les résidences principales ou les résidences locatives. La municipalité accompagnera cette signature par des courriers personnalisés aux propriétaires de Villebois-Lavalette. Corinne Rouhaud est en train de recenser les propriétaires rue par rue.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Nous venons de recevoir une demande de droit de préemption concernant une maison située 50 Rue André Bouyer appartenant actuellement à Monsieur et Madame DUBOIS, avec une surface de 851 m<sup>2</sup>.

Vote pour renoncer au droit de préemption à l'unanimité.

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE

Le Syndicat de la fourrière moyennant une cotisation annuelle intervient sur demande de la commune pour la récupération de chiens ou de chats. Actuellement le syndicat signale des situations qui ne relèvent pas du service classique, c'est-à-dire des demandes de prises en charge d'animaux appartenant à des personnes appréhendées, incarcérées voire décédées ou des récupérations d'animaux dangereux non domiciliés sur notre commune.

Jusqu'à présent le syndicat prenait à sa charge ces frais supplémentaires. Chaque conseil municipal doit prendre une délibération afin de se prononcer sur les nouvelles dispositions mises en place :

- 1) Soit on demande à la collectivité dont dépend l'animal de prendre en charge ce coût partiellement ou en totalité ;
- 2) Soit le principe de solidarité continue de prévaloir, comme c'est le cas actuellement avec une cotisation annuelle, et bien entendu notre cotisation sera revalorisée de façon à prendre en compte ce nouveau coût.  
Actuellement notre cotisation s'élève à 413.05 € soit 0.55 € par habitant.

Vote pour la première solution avec une prise en charge de la commune à 100 %.

#### SENS INTERDIT DANS LA GRAND'RUE.

Comme évoqué à la réunion précédente, le conseil décide de voter pour savoir si le sens de circulation sera changé ou demeurera tel qu'actuellement dans la Grand'Rue avec le sens interdit devant le bureau tabac (sens interdit en descendant vers Ronsenac).  
Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Vote Pour le maintien du sens interdit ? Pour 11 - Contre 2 - Blancs 2

#### DESIGNATION D'UN DELEGUE CALITOM POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Il est nécessaire de nommer un représentant du conseil municipal à la commission « déchets » de la Communauté de communes.  
La mairie propose de nommer Laurent Dussaigne pour représenter Villebois en tant que Titulaire et Patrick Vergez en tant que suppléant.

Vote Pour à l'unanimité.

#### AIRE DE JEUX – PRESENTATION PAR LAURENT DUSSAIGNE

Rappel des subventions et des coûts.

#### CIRCUIT DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Le dossier de demande de subvention est passé en commission à la Région le 4 mai dernier et nous avons obtenu un financement de 9 000 € sur 19 111 € HT soit 47 %.  
Nous allons déposer maintenant un dossier auprès du Département afin de compléter le financement. Le texte prévu sur la table d'orientation va être mis sur le site internet afin de recueillir les avis et remarques de la population.

#### REMPLACEMENT CORINNE ROUHAUD – CONGE DE MATERNITE

Plusieurs demandes écrites ont été reçues, deux personnes ont été convoquées pour un entretien auquel ont assisté Eric Valegeas, Marie-Pierre Fort et Patrick Fonteneau.  
C'est Madame Lefebvre de Mornac qui effectuera ce remplacement du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Elle sera rémunérée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe soit 1 325.48 € brut mensuel.  
Il est précisé que le centre de gestion va prendre en charge le salaire brut de Corinne Rouhaud (hors indemnité) et cela pour le temps de l'arrêt maternité.

## PLANS D'EVACUATION SECURITE – INVESTISSEMENT

La législation impose d'installer des panneaux avec les plans d'évacuation à l'intérieur de la salle des fêtes. Il est possible de mandater la facture en investissement après accord du conseil municipal pour un montant de moins de 500 €. La facture s'élève à 194.95 € TTC, payé en investissement.

Vote Pour à l'unanimité.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX

- Aménagement de la mairie. Plusieurs entreprises de contrôle seront contactées car les travaux nécessitent la présence d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé). Nous avons obtenu 35 % de Dotation Globale d'Equipement pour les travaux soit 71 890 € sur 205 400 € HT.  
Le permis de construire va être déposé dans les jours à venir.
- Un devis sera demandé aux Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette pour des travaux à faire dans la sacristie de l'église.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Bâtiment de l'ancien Super U, Monsieur Bousseau a obtenu un avis favorable à sa demande de recours pour l'exploitation commerciale du bâtiment. La commune ne souhaite pas poursuivre cette procédure.
- Dans l'avenir la commune pourrait prévoir un emplacement d'exposition pour des archives intéressantes. Monsieur Péré effectue actuellement un recollement des archives municipales qui pourraient être la base d'un musée sur la vie de la commune.
- Monsieur Chabanne nous informe de son intention d'engager une procédure à l'encontre de la CDC suite aux problèmes des nuisances sonores avec la médiathèque car le bâtiment se trouve sur la commune de Villebois-Lavalette.
- Le bureau de vote pour les élections européennes du 7 se tiendra de 8 H à 18 H à la salle des fêtes.
- Un épisode du téléfilm Mademoiselle Joubert a été projeté à la salle des fêtes le mercredi 8 avril dernier et nous avons reçu plus de deux cents personnes. La projection a été très appréciée.
- Un rendez-vous est prévu avec la SAUR pour les problèmes d'entretien que nous subissons actuellement à la station d'épuration. Cette rencontre se fera en juin. Nous payons actuellement environ 6 000 € annuellement et manifestement l'entretien par la SAUR n'est pas à la hauteur de notre attente.
- Travail fait sur les Halles par les élèves de Sillac sera présenté à Sillac le 28 mai à 14 H.
- Marché sous les Halles à partir du samedi 16 mai. Mise en place d'une nouvelle disposition autour des Halles, afin de mettre les Halles en valeur et de faciliter la circulation sur le marché.
- La municipalité réfléchit à réserver des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.
- Prochaine réunion le 8 juin 2009 à 19 H 30.
- La séance est levée.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2009 à 19 H 30

**PRESENTS** : P. FONTENEAU., E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, L.DUSSAIGNE, **B TREMEL**, P. JEAN, F. CHAUMET, S. DUMAS, J. SALLÉE, S. AUGERAUD, P. VERGEZ, P. SALLÉE, Mme C. HAUXWELL  
G. FONTENEAU arrive à 21 H

**ABSENTS EXCUSES** : Patrick VERGEZ.

**ABSENTS NON ECUSES** : William JULLIEN.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### AIRE DE JEUX.

Présentation de l'avancée du dossier par Monsieur Laurent DUSSAIGNE – Implantation ; stockage des structures ; délais de livraison ; délais de pose. L'aire de jeux devrait être opérationnelle pour la semaine 27.

Le « local VTT » appartenant à la commune est disponible depuis le 1<sup>er</sup> juin et va servir à stocker la structure de l'aire de jeux avant son montage.

### BORNE CAMPING-CAR

La borne va être mise en service très prochainement sur le champ de foire.

Des courriers seront envoyés aux commerçants du centre-bourg pour leur proposer de vendre les jetons nécessaires au fonctionnement de la borne .

Coût : 2 € l'unité pour 10 mn d'utilisation.

La mise en service définitive devrait avoir lieu avant la fin juin 2009.

Il convient de prévoir une mise en sécurité de la borne afin que les camping-cars ne puissent pas la détériorer.

Des solutions sont évoquées pour protéger la borne et le lampadaire se trouvant à côté (pierres, grilles...).

Une publicité va être mise en place pour signaler cette borne et guider les utilisateurs.

### MARCHÉS SOUS LES HALLES

De nouvelles dispositions sont appliquées autour des Halles depuis 1 mois :

- Suppression du stationnement des camions devant les halles.
- L'objectif est de rendre le marché plus clair et plus attrayant. Les premières remontées sont plutôt bonnes de la part des commerçants et de la part des clients. Nous devons continuer nos efforts dans ce sens pour que de bonnes habitudes soient prises.

Un arrêté a été pris pour que les services de la gendarmerie verbalisent les véhicules en stationnement derrière les barrières, (véhicules qui ne respectent donc pas la réglementation.).

La municipalité étudie le remplacement des barrières devant les halles par un dispositif plus esthétique.

## BARRIERES SECURITE – ROUTE DE LA MATERNELLE

Nous avons reçu un courrier d'acceptation de notre demande de subvention concernant la mise en sécurité du trajet école-primaire/cantine. Le Département de la Charente nous a attribué la somme de 2 870 € soit 50 % du montant total HT de la mise en place des barrières. Les travaux vont être réalisés pour **la rentrée de septembre 2009**.

## INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Suite à une demande de parent d'élève habitant la commune de Magnac-Lavalette qui souhaite que son enfant actuellement scolarisé à Villebois-Lavalette reste faire sa troisième année de maternelle à Villebois-Lavalette ; un contact a été pris avec Monsieur le maire de Magnac-Ltte pour connaître sa position..

Un accord tacite existe depuis la création de la maternelle pour que les enfants de Magnac-Lavalette et Gardes-Le-Pontaroux qui effectuent leurs deux premières années à Villebois repartent à Magnac-Lavalette faire leur troisième année.

Monsieur le maire de Magnac-Lavalette nous demande la prise en charge exceptionnelle de cet enfant sur Villebois afin de ne pas perturber sa scolarité (l'assistante maternelle de la famille habite sur Villebois). Renseignements pris, nous ne pouvons refuser qu'un enfant termine son cycle maternelle là où il a été commencé.

Nous avons signalé à Monsieur le maire de Magnac (accompagné de Monsieur Coussy, conseiller municipal à Magnac Lavalette), que créer un précédent pourrait être préjudiciable pour l'avenir de la classe enfantine de sa commune. En effet, de nombreux parents pourraient suivre cet exemple.

Le conseil municipal de Magnac s'est réuni pour prendre la décision de laisser cet enfant à Villebois et confirme sa demande par écrit.

L'enfant sera donc inscrit à la maternelle de Villebois en troisième année, la prise en charge financière étant assurée par Magnac..

## ROUTE DES TONNEAUX ET DES CANONS

Patrick Fonteneau a rencontré avec Jacques Sallée le 18 mai les représentants de l'Association La Route des Tonneaux et des Canons.

Il s'agit d'une reconstitution historique avec 20 attelages ralliant par la route le Périgord à Rochefort. en Charente Maritime.

Cette association souhaite **s'arrêter à Villebois-Lavalette le 17 septembre** et créer une animation sur le Champ de Foire et sous les Halles .

Un accord de principe a été donné pour recevoir cette manifestation et préparer l'évènement.

Le campement installé sur le Champ de Foire sera ouvert à la visite.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Programme informatique pour l'école primaire pour info ; un projet d'équipement en matériels informatiques portables est à l'étude et sera présenté en réunion du SIVOS .
- Travaux carrefour RD N° 5 et 23 : suite au courrier du maire de Villebois pour signaler la dangerosité de ce carrefour, nous recevons une réponse écrite du département qui signale que l'aménagement de ce carrefour n'est pas d'actualité faute de budget.
- Indemnités élèves Sillac sur travail relevé des Halles (restauration, combien, pourquoi) Compte-rendu fait par Sylvain Augeraud.
- Demande de construction sur terrains Rue de la Croix de Quart .Un projet privé est à l'étude et le maire en informe le conseil.
- Venue de Ségolène Royal

- La commune de Villebois signe une convention avec la fondation de patrimoine le lundi 08/06 qui prendra effet le 01 juillet 2009.  
Nous sommes la seconde commune du département à adopter ce dispositif qui permettra aux particuliers de bénéficier d'avantages fiscaux pour la rénovation du bâti ancien.  
Un courrier va être diffusé à tous les propriétaires de la commune et une information sera faite auprès des professionnels locaux du bâtiment.
  - Monuments historiques – Eglise
  - Invitation à tout le conseil par les enfants des écoles maternelle et primaire au Vernissage Exposition sur les usines le vendredi 12 juin à la médiathèque – Visible du 10 au 23 juin.
  - Circuit de valorisation
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 6 juillet 2009 à 19 H 30.

La séance est levée.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 juillet 2009 à 20 H 30

PRESENTS: P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Mme Y. HAVARD, P. JEAN, S. DUMAS, J. SALLÉE, G. FONTENEAU, S.AUGERAUD, P. VERGEZ, P. SALLÉE, B.TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES: Laurent Dussaigne, Frédéric Chaumet.

ABSENT NON EXCUSE: William Juillien

Nous sommes informés depuis samedi matin du décès de Maître Jean-Marc Vassas. Le conseil municipal, les employés et moi-même présentons nos plus sincères condoléances à la famille de Maître Vassas. Une gerbe sera commandée.

Secrétaire Monsieur Patrick Vergez.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### FRAIRIE

Un courrier a été adressé à Jacques Sallée, Président du Comité des Fêtes avec des directives à respecter pour la frairie de la Saint-Augustin. Cette lettre ne visait pas directement Jacques qui a toujours fait le maximum pour que la fête se déroule dans les meilleures conditions, mais afin de préciser les règles de sécurité imposées par les différentes autorités dont nous dépendons.

Il est nécessaire de créer une régie pour le droit de place des forains, nous devons donc déterminer un tarif à appliquer de façon à prévenir les propriétaires de manèges le plus rapidement possible. C'est Patrick Vergez qui assurera l'installation des forains, comme il le fait depuis des années. Par contre, l'encaissement des droits de place sera fait par la mairie qui disposera d'une régie de recettes.

Les forains devront se présenter à la mairie le jour de leur arrivée. Il leur sera demandé une caution de 100 € qui leur sera restituée le jour de leur départ, si tout c'est bien passé.

La fête ne pourra commencer qu'après les encaissements de tous les droits de place. Les tarifs seront identiques à l'année précédente.

Vote d'une caution de 100 € par emplacement

Vote 1 Contre - 2 abstentions - 9 Pour.

### DEMANDES D'EMPLACEMENTS POUR LE MARCHE

Nous recevons régulièrement des demandes d'emplacements pour le marché.

Le conseil doit se prononcer pour 4 nouvelles demandes concernant les activités suivantes : vente d'objets d'art Africain, de fruits et légumes, de vêtements, de pain.

Nous ne pouvons accueillir toutes les demandes pour des raisons de place.

De plus, le marché à une vocation essentiellement alimentaire.

Après avoir étudié les demandes et la liste actuelle des commerçants avec leurs activités,

Il est décidé de refuser les marchands de pain, fruits et légumes et d'autoriser le placement des vendeurs de vêtements, d'objets divers le 2<sup>o</sup> samedi de chaque mois, sur le champ de foire pour la foire.

Une proposition est à l'étude .Elle consiste à fermer la Rue André Bouyer entre la Rue de Gamby et les Halles de façon à interdire la circulation et permettre le stationnement des commerçants ambulants plutôt que dans la Rue Maurice Petiot.

Cette proposition sera soumise au centre de secours pour un avis en matière de sécurité.

Vote pour à l'unanimité.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Une demande de droit de préemption urbain a été déposée pour la vente de la maison de Monsieur et Madame Altiner Bétul Avenue de Maison Blanche au n<sup>o</sup> 7. Cadasté ZD N<sup>o</sup> 41 pour 17 a 40 ca.

Vote pour renoncer au droit de préemption à l'unanimité.

#### CLOTURE DE LA REGIE LOCATION LOCAUX D'ACCUEIL

Monsieur le Trésorier nous demande notre accord afin de clore de façon définitive la régie de location des locaux d'accueil suite à la mise en vente de ce bien et le fait que nous ne louons plus ce bâtiment depuis longtemps.

Vote pour à l'unanimité.

#### ROUTE DES TONNEAUX ET DES CANONS

Comme nous l'avons évoqué à la dernière réunion la Route des Tonneaux et des Canons passera par Villebois-Lavalette le 17 septembre 2009.

Nous allons vous distribuer un exemplaire du circuit, et nous avons contacté un club de marcheurs pour accompagner le convoi, entre Gardes-Le-Pontaroux/VilleboisLavalette/Charmant. Un présent leur sera offert en souvenir.

#### FONDATION DU PATRIMOINE

Des dépliants explicatifs vont être distribués à tous les propriétaires de Villebois-Lavalette, de façon à toucher le plus de personnes possible. Les dépliants seront adressés aux propriétaires de Villebois dès que possible, et les premiers dossiers peuvent être déposés dès maintenant, par l'intermédiaire de la mairie. Quatre dossiers sont déjà instruits.

**Une réunion publique d'information sera programmée en septembre.**

#### SONO VOL/ACHAT

La sono qui se trouvait fermée dans un placard à clefs à la salle des fêtes a disparu.

Nous devons racheter une nouvelle sono. Nous possédons un devis de 2 195.00 € HT présenté par la société Maximum Acoustic.

Une plainte pou vol a été déposée à la gendarmerie.

Vote pour l'acquisition de ce matériel à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Programmation d'une animation à Villebois-Lavalette au château en parallèle du circuit des Remparts le samedi matin 19 septembre de 9 H à 12 H, (1500 à 2000 personnes sont attendues, organisation faite en collaboration avec l'Office du Tourisme.
- Les journées du patrimoine auront lieu le samedi 19 septembre dans l'après midi ainsi que le dimanche 20 septembre toute la journée.
- Protection de l'église au titre de la Loi sur les Monuments Historiques. Notre dossier a reçu un avis favorable le 23 juin dernier par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitiers. Nous devons attendre maintenant le regroupement de plusieurs dossiers qui se fera probablement en 2010.
- Circuit du Patrimoine: Les devis sont pratiquement tous arrivés pour les clous, dépliants, .... Gérard Fonteneau et Bernard Tremel sont allés voir sur place le tailleur de pierre qui réalisera la table panoramique.
- La Société Contamine nous fait parvenir un devis de fourniture et pose de grilles de protection pour les vestiaires avec un montant de 713.46 € HT soit 853.30 € TTC. Devis accepté à l'unanimité.
- Nous avons reçu une proposition de la SAUR suite aux problèmes rencontrés pour l'entretien de la station d'épuration.
- La Borne Camping-cars est en service depuis le lundi 29 juin, les jetons pour la faire fonctionner sont en vente chez six commerçants au prix de 2€ l'unité pour 10 mn d'autonomie d'eau et d'électricité. (Restaurant le Lavalette, Bernard Tremel, Mickaël Prédot, Philippe Jean, Boucherie Lavalette et Les Halles Fleuries).  
De façon à pouvoir vendre aux commerçants les jetons, nous devons mettre en place une régie de recettes, Marie-Pierre Fort en assurera le fonctionnement.  
Vote pour à l'unanimité.
- Courrier de remerciements de Madame Ségolène Royal.
- Arrivée de Madame Annie Lefèbvre au secrétariat depuis le 1<sup>er</sup> juillet, en remplacement de Corinne Rouhaud en congé maternité.
- la mairie restera ouverte cet été.
- Information retraite de Monsieur Jean-Pierre Rainaud.
- Un feu d'artifice sera tiré le 14 juillet sur le terrain blanc à 23 H.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 septembre 2009 à 19 H 30.

Bonnes vacances à tous.

La séance est levée.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 SEPTEMBRE 2009 à 20 H 30

**PRESENTS** : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Mme Y.HAVARD, P. JEAN, S. DUMAS, J. SALLÉE, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, F. CHAUMET, P. VERGEZ, P. SALLÉE, B. TREMEL,

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre Sallée, Clare Hauxwell a donné pouvoir à Laurent Dussaigne

**ABSENT NON EXCUSE** : William Juillien

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Annonce du décès de Monsieur Bernard Gaudou, la commune adressera ses condoléances à la famille et une gerbe sera commandée en partenariat avec la C.DC.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Avant de commencer la réunion le Maire informe le conseil que Corinne Rouhaud, une de nos secrétaires de mairie, a eu une petite fille. Elle s'appelle Marion et il est proposé que la Mairie offre 50 € pour la naissance. De plus, une enveloppe est déposée au secrétariat pour les personnes désirant participer personnellement (voir avec Marie-Pierre).

### ACQUISITION D'UN CAMION

Le conseil doit remplacer un des deux camions qui ne passe plus au contrôle technique. Son autorisation de rouler ne va que jusqu'au 23 septembre.

Plusieurs devis ont été demandés, Eric Valegeas expose les différentes propositions.

Le conseil retient le devis de Renault, qui propose une reprise de 1 000 € pour l'ancien véhicule, plus une prime à la casse de 1 000 €, soit un total de 22 411.51 € TTC

Le conseil a également reçu une demande émanant de Monsieur Fougerat, forain, pour 1 020.00 €. Cette offre n'est pas retenue car nous ne pouvons bénéficier de la prime à la casse.

Les délais proposés par Renault sont de 8 semaines, ils nous prêteront un véhicule en attendant la livraison et afin de pouvoir rouler après le 23 septembre.

Un emprunt sera contracté sur 5 ans au meilleur taux.

Vote Pour la proposition de Renault et pour contracter un emprunt à l'unanimité.

### DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Deux demandes de droit de préemption urbain ont été déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

La première pour un garage de 77 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame René BOURRINET – 22 Rue André Bouyer, situé dans la Rue Maurice Petiot.

Vote pour renoncer au droit de préemption – Pour à l'unanimité.

La deuxième pour un terrain appartenant à Madame Christiane DUSSIDOUR, avec une surface de 4 550 m<sup>2</sup> située dans le Bourg (partie de la parcelle AM N° 3). Cette parcelle est vendue 50 000 €. Nous avons une expertise des domaines pour la même somme, ce terrain est situé en zone UA du Plan Local d'Urbanisme. Il est constructible suite à la modification du PLU, le maire propose que la commune préempte ce bien afin d'éviter un projet immobilier à cet endroit. En effet la personne qui souhaite acquérir ce bien souhaite faire un lotissement qui dénaturerait le site en face du château, il faudrait couper les gros arbres. I

Il serait peut-être judicieux de profiter de cette vente pour monter un projet afin de desservir et ainsi de désenclaver le bourg tout en créant des parkings.

Vote pour appliquer le droit de préemption – Pour 11 - Contre 1 – Abstention 1

### VENTE DES LOCAUX D'ACCUEIL

Le conseil a reçu deux demandes pour l'acquisition des locaux d'accueil :

Une par Madame et Monsieur Xavier Mesnard (Madame Benoit-Mesnard nouveau notaire à Villebois) et une par l'intermédiaire de l'agence Legett.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ces locaux à Madame et Monsieur Mesnard de façon à leur permettre de déplacer l'étude notariale dans la Rue André Bouyer, pour le prix de 120 000 €.

### ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

La communauté de commune a décidé, lors du conseil communautaire du 6 juillet dernier de modifier ses statuts en y incluant la compétence pour la création de zones de développement Eolien.

Chaque commune doit valider cette modification.

Vote pour accepter d'inclure la compétence « développement Eolien » à l'unanimité.

### BAIL DE LA POSTE ET LOYERS MAIRIE

La Poste nous a restitué le logement et l'espace tri du courrier, en conséquence le conseil doit revoir le montant du bail.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, la Poste utilisera 153.75 m<sup>2</sup> au lieu de 297.45 m<sup>2</sup>.

Le loyer qui nous est proposé est de 14 800 € pour l'année au lieu des 21 999.63 €.

La commune décide de louer l'appartement 400 € par mois avec l'entretien du terrain à la charge du locataire, et de louer l'ancien centre de tri avec le garage et le parking pour la somme de 400 € HT mensuel dans le cadre d'un bail commercial classique.

Le Bail de Madame BOUTON doit être révisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Il était de 471 € il passera à 482 € mensuel (Indice du 1<sup>er</sup> Trim.2009).

Le bail de Monsieur ANDRIEUX Frédéric au 1<sup>er</sup> juillet 2009 passera de 320 € à 330 € mensuel (Indice du 4<sup>ème</sup> Trim.2008).

Vote pour ces propositions de loyers : Pour à l'unanimité

## RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008.

Il est demandé aux Maires de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport a été envoyé à chaque conseiller et il est validé par le conseil.

Vote Pour à l'unanimité.

Gérard Fonteneau fait un bref compte-rendu de la réunion avec la Saur pour l'entretien de la station d'épuration.

Nous proposons à la Saur que la commune prenne en charge l'entretien de la station, en contrepartie d'une moins-value annuelle de 3 000 € HT sur notre contrat d'affermage.

## OPERATIONS BUDGETAIRES D'ORDRE

Suite à une demande de la trésorerie de Villebois, le conseil doit ouvrir des crédits pour régulariser des écritures comptables pour 0.03 ctes d'€ en assainissement et pour 336 803.97 € en commune (ces modifications servent à simplifier les comptes de notre état d'actif). Les crédits seront ouverts en recettes et en dépenses.

Vote Pour à l'unanimité.

## CITE DE CARACTERE

Le maire a rencontré Madame Groslier-Dumas le 27 juillet dernier. Elle venait faire le point sur les dossiers en cours. Il a été demandé pour 93 000 € de subvention contre 17 000 € l'année précédente. Pour mémoire, cité de caractère permet de distribuer 100 000 € de subvention par an à des projets de rénovation, privés ou publics sur la commune.

Le contrat arrive à échéance fin septembre 2009. Le maire espère obtenir une prolongation pour une année supplémentaire. Réponse sur ce dossier fin septembre.

Une réunion d'information sera organisée à l'attention du public, certainement courant octobre.

## INFORMATIONS DIVERSES ET POINT SUR LES DOSSIERS SUIVANTS :

- La Route des Tonneaux et des canons fera une halte à Villebois jeudi 17 septembre.
  - Dossier travaux mairie.
  - Village fleuri, remise des prix le 3 octobre 2009 à 15 H
  - Travaux V.C n° 16
  - Logélia. Des travaux seront effectués en 2010 aux lotissements « Les Clos » et « Rue du Lion d'Or ».
  - Fondation du Patrimoine
  - Aménagement du bourg : Le maire propose la création d'une commission afin de réfléchir à un aménagement par quartier, et le CAUE sera mis à contribution.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 octobre 2009 19 H 30.

La séance est levée.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 OCTOBRE 2009 à 19 H 30

**PRESENTS** : Mrs. FONTENEAU Patrick, VALEGEAS Eric, DUSSAIGNE Laurent, JEAN Philippe, DUMAS Serge, VERGEZ Patrick, CHAUMET Frédéric, FONTENEAU Gérard, AUGERAUD Sylvain, TREMEL Bernard, SALLEE Pierre, Mde HAUXWELL Clare.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacques Sallée

**ABSENTS NON EXCUSE** : Mr William JULLIEN

Monsieur Gérard FONTENEAU arrive à 19 H 45

Mde Yvette HAVARD arrive à 20 H 30

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Remerciements au conseil municipal de la part de Corinne Rouhaud pour l'enveloppe pour sa fille Marion.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Une demande de droit de préemption urbain a été déposée pour la vente d'un bien sur Villebois-Lavalette.

Une maison d'habitation et un terrain appartenant à Madame Liliane NOEL – 10 Rue de l'Eglise.

Le conseil vote contre la préemption à l'unanimité

### ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE GRES SUR LA COMMUNE DE GARDES LE PONTAROUX

La société IMERYS France a demandé l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur la commune de Gardes le Pontaroux aux lieux-dits « Les Combettes – La Peyre – L'Augerie – Les Clos ».

Un registre d'enquête est ouvert à la mairie de Gardes le Pontaroux du 23 octobre au 24 novembre 2009. Les communes situées dans un périmètre de 3 kms sont destinataires du dossier. Il sera possible de le consulter à la mairie de Villebois. Un avis du conseil municipal devra être donné à la prochaine réunion soit le 9 novembre, lorsque chaque conseil aura pris connaissance du dossier.

### SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Une régie de recettes pour le placement des forains a été instaurée cette année suite à la demande de la préfecture.

Le Comité des fêtes recevra une subvention de 640 € suite à la fête de la Saint-Augustin.

Vote pour le versement de cette subvention : Pour à l'unanimité

## RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALARIEE AU SIVOS.

La commune met à disposition une salariée pour la surveillance du trajet école primaire/cantine, aider les enfants pendant le repas et la surveillance dans la cour en attendant la reprise par les instituteurs, soit 1 H par jour d'école.

La précédente mise à disposition est arrivée à échéance le 1<sup>er</sup> octobre et nous devons renouveler le contrat pour trois ans.

Vote Pour à l'unanimité

## SIGNATURE CONVENTION SAGA ET SURTAXE ASSAINISSEMENT

Depuis plusieurs années, le Service Départemental d'Aide à la Gestion de l'Assainissement (SAGA) apporte son expertise et son assistance auprès des collectivités du département dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif. C'est ce service qui a aidé le conseil à trouver des solutions pour l'entretien de la station d'épuration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ce service est rémunéré en fonction de la population retenue au titre de la DGF soit pour Villebois  $767 \times 0.25 \text{ €} = 191.75 \text{ € TTC}$  à l'année. Une convention de partenariat devra être signée.

Le conseil se prononce pour la signature de cette convention à l'unanimité.

## SURTAXE ASSAINISSEMENT

Le conseil ne peut se prononcer car il est dans l'attente des tableaux reprenant le coût de l'assainissement suite à la baisse du coût d'entretien de 3 000 € de la station d'épuration.

La décision sera prise en novembre 2009.

## EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur Jean-Pierre RAINAUD part en retraite le 31 décembre 2009.

Fiche et profil de poste pour le prochain employé à déterminer (garde-champêtre, assermentation, placier...).

Le maire annonce qu'il n'y aura pas d'embauche avant le 1<sup>er</sup> mars 2010. Celle-ci sera faite après consultation de la commission travaux, des adjoints et du maire.

Monsieur Jean-Michel COUTAUD sera inscrit à une formation de conduite sur les micro-tracteurs en 2010. (Le tarif en 2009 était de 160 € par jour et par salarié, plus les frais de déplacement et de restauration, la formation était de 2 jours).

Vote pour à l'unanimité

## CHOIX SPS ET CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Nous devons choisir des entreprises qui assurent les missions de contrôle technique (solidité des ouvrages et équipements, solidité de l'existant, accessibilité, sécurité des personnes) et de Coordination Sécurité Santé et Protection de la Santé pour les travaux d'aménagement de la mairie.

6 entreprises ont été contactées :

	S.P.S	CONTROLE TECHNIQUE
Véritas	2 860.00 € HT	2 402.50 € HT
ALPES CONTR.	1 230.30 € HT	1 830.00 € HT
DE COUTURES	2 408.00 € HT	

OUEST COORD.	1 024.00 € HT	
APAVE	1 804.00 € HT	1 525.00 € HT
SOCOTEC	2 127.00 € HT	1 675.00 € HT (non limité à L'électricité)

Les entreprises OUEST COORDINATION pour la mission SPS pour 1 024.00 € HT et SOCOTEC pour le contrôle technique (proposition non limitée au contrôle électrique) pour 1 675.00 € HT ont été retenues.

#### TRAVAUX Présentation Gérard Fonteneau

- Les vestiaires de football seront pratiquement terminés fin octobre 2009.
- Les travaux de toiture de l'église sont terminés (tuiles changées, mousse et arbres enlevés...)
- L'appartement de la poste est en cours de rénovation.
- L'année prochaine, l'installation d'un colombarium va être étudiée au cimetière et les parcelles de la nouvelle partie du cimetière vont être mises en vente, en commençant par le côté Est avec panachage des petites et grandes parcelles. (Accord unanime du conseil municipal).
- Des travaux sont nécessaires à la salle des fêtes suite à un dégât des eaux. La commission des travaux sera convoquée sur place.
- Les marquages au sol de la Grand'Rue vont être effectués prochainement.

#### HALLES PROBLEME DES PIGEONS

Nous avons contacté de nombreuses communes possédant des halles concernant le problème de la prolifération des pigeons, aucune solution ne fonctionne. Nous avons envoyé un courrier aux Bâtiments de France et à la Préfecture pour essayer de trouver des solutions. Dans cette attente la commune fait appel à des piégeurs agréés qui viendront poser des cages de façon à essayer de supprimer un nombre important de pigeons.

#### EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intérim de la Présidence de la Communauté est assuré par Monsieur Jean-Michel Tamagna Suite au décès de Monsieur Bernard Gaudou.

Elections à Ronsenac les 15 et 22 novembre 2009 pour déterminer le nouveau maire et les délégués communautaires.

Elections à la Communauté de Communes le 17 décembre 2009 pour déterminer le nouveau président et vices-présidents.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- L'éclairage du château va être arrêté et sera remis pour les fêtes de Noël
- Signalétique Les commissions « Travaux » « Commerce et Artisanat » se réuniront pour travailler sur ce dossier.
- Dossier Monsieur Bousseau (Information sur la prise d'un arrêté pour mettre en demeure Monsieur Bousseau d'enlever le totem et l'enseigne Super U)
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 novembre 2009 19 H 30.

La séance est levée.

## REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2009 à 20 H 30

**PRESENTS** : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Mme Y.HAVARD, L. DUSSAIGNE, Ph. JEAN, S. DUMAS, J. SALLÉE, G. FONTENEAU, S. AUGERAUD, P. VERGEZ, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre Sallée, William Juillien

**ABSENTS NON EXCUSES** : Frédéric Chaumet

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Le maire demande l'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Trois demandes de droit de préemption urbain sont étudiées ce jour pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette :

Un terrain cadastré ZH N° 22 d'une superficie de 10040 m<sup>2</sup> situé sous le Puy, appartenant à la famille VATRON.

Un bien cadastré AM N° 245 d'une superficie de 229 m<sup>2</sup> au 45 Rue de la Croix de Quart appartenant à Monsieur et Madame Yonnel DUCLAUD (maison).

Un bien cadastré AD N° 119 d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> au 13 Rue de l'église appartenant à Monsieur RUBIO RUIZ et Madame LONGLEY Deborah (maison).

Vote pour refus de préempter à l'unanimité sur ces trois dossiers.

### ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE GRES SUR LA COMMUNE DE GARDES LE PONTAROUX

Dans le cadre de l'enquête publique, le conseil doit se prononcer sur la demande de la société IMERYS au sujet de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur la commune de Gardes le Pontaroux aux lieux-dits « Les Combettes – La Peyre – L'Augerie – Les Clos.

Après avoir pris avis des élus de Gardes Le Pontaroux et après un tour de table, le conseil à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de cette carrière.

### SURTAXE ASSAINISSEMENT

Le maire propose de réviser le coût de la surtaxe de l'assainissement. Suivant la préconisation de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), une hausse de 2 % sur le prix actuel de l'abonnement, modifierait les tarifs de la façon suivante :

Abonnement actuel 38.77 € HT/an passerait à 39.09 € HT/an et par abonné.

Le m<sup>3</sup>/an passerait de 1.9829 € HT/an à 2.0023 € HT/an.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour appliquer cette augmentation.

### AVENANT ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

Suite à la renégociation du contrat d'affermage avec la SAUR, le conseil doit donner son accord au maire pour la signature d'un avenant permettant une moins value de 3 000.00 € annuelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'entretien des roseaux de la station sera désormais effectué par un employé communal

Le conseil vote pour à l'unanimité.

### AVENANT DE TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU FOOT

Gérard Fonteneau présente les avenants au marché de travaux concernant la construction des vestiaires du stade de football. Cette hausse représente une augmentation de 2.53 % du marché initial prévu qui était de 245 145.61 € HT.

Le total des avenants représente 6 212.83 € HT ce qui représente un projet total de 251 858.44 € HT.

Le conseil valide à l'unanimité ces avenants. Les travaux devraient être terminés fin novembre 2009.

### EMPLOYES COMMUNAUX

Le maire informe le conseil qu'un employé communal des services techniques travaillera le samedi 26 décembre 2009 et le samedi 2 janvier 2010 pour assurer le bon fonctionnement du marché. Le secrétariat de la mairie sera par contre fermé à ces deux dates là.

Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

### REPAS DES ANCIENS

Le maire informe le conseil que nous attendons les devis du traiteur « Cendrillon » de Villebois-Lavalette. Le maire insiste sur la nécessité de privilégier les commerces de la commune ou de la Communauté de Communes pour ce type de manifestations.

Les personnes de plus de 65 ans auront le repas offert par la municipalité, les autres devront payer 24 €. Le repas sera offert aux conseillers municipaux.

La date du repas est arrêtée au **dimanche 24 janvier 2010**.

Une commission se réunira prochainement pour arrêter les modalités de l'organisation (devis, animation...).

Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

### INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Noël : La commune installera des sapins à différents endroits dans Villebois. Les décorations seront faites et installées par Maïté Michaud et les enfants de l'atelier « Mains et Couleurs ».
  - ❖ Le maire propose de prendre un arrêté afin d'interdire l'accès aux voitures et camions dans le cimetière, 15 jours avant et après la Toussaint afin d'éviter toutes perturbations à cette date. Le conseil valide à l'unanimité. (Sauf inhumation).
  - ❖ Une réunion aura lieu le 25 novembre à la mairie de Villebois avec le Département pour la conception des panneaux de signalétique marrons à installer sur l'axe Angoulême-Périgueux.
  - ❖ Le conseil évoque la possibilité d'éditer un journal communal à faire paraître une fois par an.
  - ❖ Cérémonie du 11 novembre à 11 H 45 au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.
  - ❖ Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre 2009.
- **La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 14 décembre 2009 à 19 H 30 au club house des nouveaux vestiaires du stade de football.**

La séance est levée à 22 H 15.

# COMPTE-RENDU REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2009 à 19 H 30

**PRESENTS** : P FONTENEAU, E. VALEGEAS, Mme HAVARD, L. DUSSAIGNE, PH. JEAN, Serge DUMAS, J. SALLÉE, G .FONTENEAU, S AUGERAUD, P.VERGEZ, B. TREMEL, Mme C. HAUXWELL.

**ABSENTS EXCUSES** : P SALLEE

**ABSENTS NON EXCUSES** : W JUILLIEN, F CHAUMET

**Le conseil se déroule exceptionnellement dans le club house des nouveaux vestiaires du stade de football. Les travaux étant finis récemment, une visite est organisée pour les membres du conseil municipal et les personnes venues assister à la séance.**

**A l'issue de cette visite très appréciée, le conseil municipal peut commencer à 19H30. Laurent DUSSAIGNE est nommé secrétaire.**

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

## DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal doit se prononcer sur deux demandes de droit de préemption urbain déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Un bien cadastré AC N° 27 & 28 d'une superficie de 1 265 m<sup>2</sup> au 16 Avenue de Maison Blanche appartenant à Madame MARQUET, vendu 94 000.00 €.

Le conseil se prononce contre la préemption à l'unanimité.

Un bien cadastré AC N° 51 d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> au 23 Place de L'Houmeau appartenant à Madame Veuve DUPIN, vendu 38 000.00 €.

Le conseil se prononce contre la préemption à l'unanimité.

## TRAVAUX :

### **Vestiaires du stade de football**

Un point est fait sur les travaux et les financements.

La commission de sécurité passera le 21 décembre 2009 afin de valider la conformité des locaux. Un règlement intérieur va être élaboré prochainement à l'attention des utilisateurs et un rendez vous est fixé en janvier 2010 avec Madame la proviseur du collège pour définir les modalités d'utilisation par le collège.

### **Aménagement de la Mairie**

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Définitif (l'A.P.D.) et le Dossier de Consultation des Entreprises établis par l'architecte Mme Sophie ELIAT.

Le projet porte sur l'aménagement intérieur et extérieur de la mairie ainsi que sur la création d'accès pour les personnes à mobilité réduite au niveau de la mairie et au niveau d'une salle de classe de l'école primaire voisine.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour lancer l'appel d'offres en janvier avec une procédure adaptée.

### **Travaux divers**

Le conseil travaille sur la mise en conformité de la 4<sup>o</sup> classe de l'école primaire, avec création d'une sortie de secours. Des devis vont être demandés.

**Travaux cimetière.** Il est nécessaire de prévoir la coupe et l'entretien des cyprès.

**Chauffage église.** Il est proposé de mettre en place un contrat d'entretien. La société CIEL qui avait réalisé les travaux en novembre 2000 est retenue par le conseil.  
Accord à l'unanimité pour passer une convention pour l'entretien du chauffage.

#### INDEMNITE DU RECEVEUR DE LA TRESORERIE

Le montant annuel de l'indemnité de conseil et de gestion concernant le receveur de la Trésorerie s'élèverait à 403.54 € (sans les charges) soit 442.26 € brut.  
Le conseil vote pour le versement de cette indemnité à l'unanimité.

#### FRAIS DE PLACAGE 2010 :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les frais de placage pour les camions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 soit : 150 € au lieu de 120 €.  
Le conseil vote pour à l'unanimité

#### HABITAT

Monsieur le Maire explique que la commune rencontre actuellement des difficultés en matière d'urbanisme en ce qui concerne les emplacements réservés inscrits au Plan local d'Urbanisme (P L U)

Il serait donc intéressant de lever certains de ces emplacements réservés de façon à faciliter la délivrance d'autorisations d'utilisation des sols.

Pour cela, le conseil doit engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et charger un cabinet d'études de réaliser ces modifications.

Une consultation de la population qui durera un mois minimum sera organisée .

Le conseil vote pour à l'unanimité

#### EMPLOYES COMMUNAUX

Le départ en retraite de Monsieur Rainaud est acté au 31 décembre 2009.

Création de poste pour pourvoir au remplacement de Mr Rainaud et enveloppe indemnitaire :

Présentation par Eric VALEGEAS

Le conseil délibère afin de créer un poste d'adjoint technique à 35 H à compter **du 1<sup>er</sup> mars 2010.** (La personne recrutée travaillera du mardi au samedi)

Les personnes retenues sur CV suite à la publication du poste dans les journaux et sur le site du centre de gestion seront reçues vers le **15 janvier 2010.**

#### **Attribution de primes de fin d'année aux salariés**

Cette année, Le Maire et ses adjoints proposent au conseil de verser les primes de fin d'année en fonction de critères de temps de présence et d'assiduité.

Il est également proposé que ces critères soient retenus pour l'année à venir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

#### GRDF – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Notre commune est desservie en gaz naturel et peut à ce titre recevoir une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution. Cette redevance est basée sur la longueur des canalisations situées sur notre commune.

Ce linéaire est pour Villebois-Lavalette de 7 311 m ce qui représente une somme de 304.25 € pour 2009. Pour l'année 2008 pour 5 332 mètres, nous avons reçu une indemnité de 292.55 €.

Le conseil vote pour à l'unanimité

## INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ La cérémonie des Vœux 2010 aura lieu le 18 janvier à la salle des fêtes.
- ❖ Le traditionnel repas des anciens est fixé le dimanche **24 janvier 2010**
- ❖ Le Noël de l'école primaire est fixé **le 18 décembre à la salle des fêtes**
- ❖ Remboursement par Groupama suite au vol survenu à la salle des fêtes pour un montant de 673.75 €
- ❖ Nouveau planning des réunions 2010 remis à chaque conseiller.
- ❖ Point sur le site internet fait par Laurent DUSSAIGNE .Le site créé en décembre 2008 est très visité (10 300 visiteurs en un an).

**Monsieur le Maire annonce que la convention Cité de caractère avec la Région est renouvelée pour une année supplémentaire**

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 11 janvier 2010 à 19 H 30 à la mairie

La séance est levée à 21h30.

## REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2009 à 13 H 30

**PRESENTS** : P. FONTENEAU, E. VALEGEAS, Y.HAVARD, L. DUSSAIGNE, Ph. JEAN, S. DUMAS, P. VERGEZ, P. SALLEE, G. FONTENEAU, F. CHAUMET, S. AUGERAUD, B. TREMEL,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme C. HAUXWELL.

**ABSENTS NON EXCUSES** : J. SALLÉE, W. JUILLIEN.

Le Maire convoque en session extraordinaire le conseil municipal pour se prononcer sur un Droit de Préemption Urbain dont la décision doit être prise avant le 31 décembre 2009.

### DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal a reçu une demande de droit de préemption urbain déposée pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette, par l'étude de Maître VASSAS.

Deux terrains appartenant à Monsieur ZAWADA Marian cadastrés ZC N° 162 pour 5 520 m2 et ZC N° 163 d'une superficie de 42 500 m2 au Lieu-dit « Sigalaud » dans la Zone Artisanale, cette vente représente la somme de 169 510.60 €. Ces terrains sont vendus à la Communauté de Communes.

Le conseil se prononce contre la préemption à l'unanimité.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 11 janvier 2010 à 19 H 30 à la mairie

La séance est levée.